

**Compte-rendu de réunion**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N**  
**du 26 septembre 2022 à 19h30**

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Pierre, FOURNON Chantal, HEYDEL GRILLERE Laurence, MAZOYER Rémi, VINCENT Jacqueline Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DUTOUR Nathalie pouvoir à P. DUTOUR - ROUSSET Philippe.

Absent : MOURROZ Sandrine

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques      Convocation le 19 septembre 2022

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**Délibérations :**

**1. Démission d'un adjoint – fixation du nombre d'adjoints et des indemnités.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Mme Laurence HEYDEL GRILLERE du mandat de 2<sup>ème</sup> Adjointe au maire suite aux élections législatives de juin 2022, sa lettre de démission en date du 18/08/2022 et en application de l'article LO 141-1 du code électoral relatif aux règles de non-cumul des mandats. Son poste de conseillère municipale est conservé.

**À 13 voix pour**, le conseil ne souhaite pas nommer un nouvel adjoint. M. Xavier TRAVERSE passe donc 2<sup>ème</sup> adjoint. Les indemnités de fonction des élus resteront identiques à celles votées par délibération 2020-023 du 15 juin 2020, pour mémoire, 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints, les délégations du maire aux adjoints seront réparties entre les deux adjoints restants.

**2. Convention de gestion avec le CDG pour le contrat d'assurance pour le risque statutaire.**

**À 13 voix pour**, autorise le Maire à signer, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, la convention présentée portant sur les tâches administratives liées à la gestion du contrat d'assurance souscrit auprès de la CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la date d'effet de résiliation dudit contrat.

**3. Rénovation lourde et performante de la salle des fêtes – Approbation définitive du projet.**

**À 13 voix pour**, valide le projet de rénovation lourde et performante de la salle polyvalente et autorise M. le Maire à prospecter auprès des organismes financiers pour l'obtention d'un prêt à hauteur de 100 000 €.

**4. Tarif participation de la commune à l'école privée année scolaire 2022-2023.**

**À 12 voix pour et 1 abstention**, décide de fixer le montant de 1250 € pour un élève en maternelle et 750 € pour un élève en primaire, tel que proposé par la commission des affaires scolaires pour l'année 2022-2023.

**5. Avenant n°18 – participation de la commune de la Roche de Glun aux frais de scolarité à l'école privée de Glun – Année scolaire 2021-2022.**

**À 12 voix pour et 1 abstention**, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant N°18.

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ La question de la sobriété énergétique de l'éclairage public est posée. Antoine ALLEMAND est mandaté pour étudier plusieurs options avec les services du SDE :
  - ✓ Le remplacement progressif de l'existant par des systèmes « leds ».
  - ✓ L'installation de variateurs visant à réduire l'intensité, sans toutefois perturber le fonctionnement nocturne de la vidéo protection.
  - ✓ Le coût et le fonctionnement de candélabres solaires, en particulier pour de nouvelles installations.
  
- ❖ Monsieur le maire présente le projet d'arrêté sur l'autorisation à demander en mairie pour autoriser le démarchage à domicile.
  
- ❖ Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a accepté la demande de mutation de la secrétaire générale madame WITTMER. Compte tenu de congés posés, elle quittera son poste à la mairie de GLUN, au 15 octobre prochain.  
Il est en phase de recherche d'une (un) nouvelle secrétaire jusqu'au 10 octobre.  
Compte tenu des dates ci-dessus extrêmement proches, et d'une évidente période d'adaptation de la nouvelle personne embauchée, il y aura nécessairement une période délicate à passer.
  
- ❖ Une réflexion sera menée en ce qui concerne l'affichage, tant institutionnel qu'associatif, ceci concerne les fenêtres de la mairie, la gestion des panneaux d'affichages actuels et la possibilité d'installation de nouveaux panneaux.
  
- ❖ Prochains conseils : 10 octobre – 14 novembre – 12 décembre.

Fin de la séance 22h00

